

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE NOZEROT**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 08
- Présents : 08
- Votants : 08
- Absents : 00
- Exclus : 00

**Date de convocation**  
**29.10.2024**

**Date d'affichage**  
**12/11/2024**

**Objet**

Implantation du groupe  
scolaire

**Séance du 4 novembre 2024 à 20h00**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

En date du 13 novembre 2023, le Conseil communautaire avait acté l'implantation du futur Groupe Scolaire de Nozeroy sur les terrains de la ZA intercommunale de Nozeroy. Ce choix avait été fait, à défaut, suite à des négociations infructueuses.

De nouvelles discussions ont été conduites par la Communauté de communes, en présence du Président du SIVOS, avec la COOP Beurrière de Nozeroy. Ces dernières ont abouti à un accord sur une future implantation du groupe scolaire de Nozeroy sur le terrain de la COOP.

Aussi, l'accord avec la COOP beurrière est le suivant : le terrain cédé est situé sur la Commune de Nozeroy et cadastré section ZH n°170, d'une surface de 85 a 90 ca.

La cession porte sur l'ensemble de la parcelle, grevée de la surface du bâtiment et de son emprise (1 794 m<sup>2</sup>). Une surface d'environ 6.857 m<sup>2</sup> sera affectée au projet d'école conformément au plan de principe.

La Coopérative conservera la propriété du bâtiment actuel, avec l'emprise. La propriété de cette emprise, bâtiment inclus, sera cédée à la Communauté de communes, à l'euro symbolique, en cas de déménagement des installations de la Coopérative sur un autre site économique de la Communauté de communes.

En prévision du développement des activités de la Coopérative, la Communauté de communes s'engage à réserver le terrain actuellement vacant sur la ZA de Nozeroy.

Cette réservation pourra être remplacée par un terrain équivalent sur d'autres ZA de la Communauté de communes en fonction du choix d'implantation de la Coopérative et des terrains disponibles au moment de ce choix.

La Communauté de communes sera propriétaire du terrain accueillant le groupe scolaire.

Le Conseil communautaire ayant approuvé, lors de sa séance du 30 septembre 2024, le nouvel emplacement dédié au futur groupe scolaire de Nozeroy, il est demandé aux communes du SIVOS du Plateau de Nozeroy d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouvel emplacement du futur groupe scolaire de Nozeroy
- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 4 novembre 2024

Le Maire  
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,  
Marine BINETRUY